

Rapport de gestion 2020



Table de matières

Avant-propos	3
Bilan au 31 décembre 2020	5
Compte d'exploitation	6
Annexe aux comptes annuels	8
1. Bases et organisation	8
2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes	10
3. Nature de l'application du but	11
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	12
5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	13
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	17
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	23
8. Demandes de l'autorité de surveillance	25
9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière	26
10. Rapport de l'organe de contrôle	27
11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	29

Avant-propos

Chers assurés,
Chers partenaires commerciaux,

La mer était calme et le grain encore derrière l'horizon quand l'«ASMAC Fondation pour indépendants» a levé les voiles en début d'année 2020. Qui aurait pensé que le Covid-19 représenterait un tel défi pour nous tous. Sur le plan professionnel comme privé, il a fallu accepter les conséquences de cette pandémie et maîtriser des vagues toujours plus importantes.

Administration

L'«ASMAC Fondation pour indépendants» n'a pas seulement été battue par la houle du fait des mesures Covid. Comme vous le savez, le projet «Next Level» est en cours de mise en œuvre depuis début 2017. Dans le cadre de ce projet, l'exercice sous revue était placé sous le signe du changement de logiciel de gestion pour le département Prévoyance. Les efforts considérables fournis par toutes les personnes impliquées ont permis un déploiement réussi du nouveau système de gestion en janvier 2021, et nous avons pu constater avec joie que la migration s'est très bien passée.

En 2021, nous prévoyons de mettre en ligne le portail Internet des partenaires d'assurance, des employeurs et des salariés. Cette automatisation permet à nos groupes d'intérêts de demander des documents ou de transmettre des formulaires par voie numérique. Il va de soi que notre clientèle pourra toujours compter sur la même qualité de service de la part de nos collaborateurs.

Les bases actuarielles seront quant à elles modifiées à moyen terme. Nous débattons actuellement de leur examen et des variantes envisageables. Des provisions considérables ont été constituées afin d'amortir les baisses inévitables du taux de conversion. Les objectifs de performance fixés jusqu'alors ne devraient donc pas être remis en cause. La baisse au 01.01.2022 communiquée dans le dernier rapport annuel est reportée d'au moins une année. Medpension vsao asmac informera tous les assurés quant aux implications en temps utile et de manière appropriée.

Gestion des placements

La pandémie a conduit la Commission des placements à tenir des mini-réunions hebdomadaires supplémentaires en mars et en avril, en plus des six séances annuelles ordinaires. Ces réunions ont apporté une grande clarté et une meilleure compréhension en matière de comportement de placement. La stratégie de placement largement éprouvée a été maintenue. Grâce aux décisions claires et fondées de la Commission des placements, la caisse de pension a pu clôturer un nouvel exercice très fructueux. Le bilan a dépassé pour la première fois les CHF 4 milliards en fin d'année.

Des décisions judicieuses nous ont permis d'obtenir un bon résultat de placement en 2020, à hauteur de 3.48%. Nos assurés ont ainsi bénéficié pour la septième année consécutive d'une rémunération supérieure à la moyenne de 3% par rapport au taux minimal LPP (1%). À ce résultat réjouissant est venu s'ajouter le degré de couverture de 118.0% au 31 décembre 2020 (contre 116.8% l'année précédente). Les réserves de fluctuation sont donc entièrement constituées.

Cette santé financière permet à Medpension vsao asmac de mettre le cap sur de nouveaux horizons en toute quiétude en 2021.

Distribution, marketing et communication

Nouveau nom, nouvelle présentation! Le projet «Rebranding & Identity» a lui aussi été mis en œuvre en 2020.

Le département a été mobilisé tout au long de l'année pour établir Medpension vsao asmac. Il va sans dire que ce projet ne se limitait pas au «seul» lancement d'un nouveau site Internet avec de belles images. L'ensemble des brochures, publications et activités marketing ont été remaniées. Le marché a accueilli favorablement la nouvelle identité «Medpension vsao asmac»; nos clients et partenaires commerciaux s'y sont identifiés d'entrée de jeu.

Malgré la pandémie de coronavirus, malgré des projets exigeants, Medpension vsao asmac a une nouvelle fois connu la croissance en 2020. En fin d'année, 9'963 personnes nous faisaient confiance pour leur prévoyance. S'élevant à 9:1, le rapport entre assurés actifs et bénéficiaires de rente demeure attrayant. Ce collectif de risques avantageux permet à nos assurés de bénéficier de faibles primes de risque.

La mise en œuvre de nouveaux programmes de services à la clientèle et de prospection devrait contribuer à une croissance stable et durable. Associée à une communication ouverte et transparente, notre nouvelle identité nous soutiendra dans ces efforts.

Conseil de Fondation

M. Bruno Gutknecht et M. René Meier se sont retirés du Conseil de Fondation après plus de 20 ans dans ses rangs. Au cours de leur engagement de longue date, les deux représentants des employés ont aidé à construire et à accompagner «ASMAC Fondation pour indépendants», et enfin à assurer le succès de l'introduction de Medpension vsao asmac. Nous leur adressons nos sincères remerciements pour la collaboration excellente et toujours empreinte de respect.

Le Conseil de Fondation accueillera deux nouveaux membres à partir de 2021 avec le Dr. iur. Peter Burkhalter et M. Roland Koller, qui connaissent parfaitement Medpension vsao asmac, ses objectifs et les défis à relever. Tous deux ont déjà participé aux séances du Conseil de Fondation et des commissions en qualité d'invités lors de l'exercice sous revue. Nous leur souhaitons la cordiale bienvenue.

Tous nos remerciements

À nos client-e-s pour la confiance dont ils nous témoignent et leur compréhension quand la qualité des prestations n'a pas toujours été à la hauteur des exigences en cette période extraordinaire.

À nos partenaires-conseil pour l'excellente collaboration qui a contribué à la croissance significative de la Fondation.

À nos partenaires externes qui nous ont fourni un soutien considérable et permis d'assurer la réussite des deux projets «Migration du système de gestion» et «Rebranding & Identity».

À nos collègues du Conseil de Fondation pour la collaboration engagée et constructive qui a été récompensée par un nouvel exercice fructueux.

À nos chers collaborateurs du bureau dont l'engagement infatigable a permis des réalisations extraordinaires. Le quotidien n'a pas toujours été facile à gérer compte tenu des multiples projets menés de front. Vous méritez nos remerciements du fond du cœur.

Berne, mai 2021

Dr méd. Jacques Koerfer
Président

Heinz Wullschläger
Directeur

Bilan au 31 décembre 2020

		2020	2019
	Annexe	CHF 1'000	CHF 1'000
ACTIFS			
Placements	6.5	4'052'418	3'797'097
Liquidités et placements sur le marché monétaire		160'278	124'801
Créances résultant de cotisations dues	7.1	35'790	33'937
Autres créances		8'479	7'377
Couverture en devises étrangères		4'411	5'555
Obligations		1'306'844	1'171'778
Actions		1'065'256	1'064'944
Immeubles directs		158'568	145'452
Immeubles indirects		1'050'316	977'297
Placements alternatifs		261'911	265'775
Autres immobilisations		564	181
Compte de régularisation actif		2'628	104
Total des actifs		4'055'046	3'797'201
PASSIFS			
Dettes		32'389	20'226
Prestations de libre passage et rentes		30'187	17'738
Autres dettes		2'202	2'488
Compte de régularisation passif		888	1'751
Réserve de contributions des employeurs	7.1	1'140	1'257
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'408'037	3'230'036
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	2'760'216	2'612'930
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	488'704	439'013
Provisions techniques	5.5	159'117	178'093
Réserve de fluctuation de valeurs	6.4	487'338	457'792
Capital de la Fondation/Fonds libres	5.6	125'254	86'139
Total des passifs		4'055'046	3'797'201

Compte d'exploitation

		2020	2019
	Annexe	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et apports ordinaires et autres		245'745	236'178
Cotisations des salariés	5.2	69'947	67'095
Cotisations des employeurs	5.2	77'635	74'233
Utilisation réserve de contributions des employeurs	7.1	-439	-258
Utilisation réserve de contributions des employeurs	7.1	-105	
Primes uniques et rachats	5.2	95'387	94'547
Apports dans la réserve de contributions des employeurs	7.1	428	561
Subsides du Fonds de garantie		2'892	0
Prestations d'entrées		100'279	128'649
Apports de libre passage (assurés actifs et passifs)	5.2	96'873	124'177
Remboursement versements anticipés pour l'EPL / divorce	5.2	3'406	4'472
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		346'024	364'827
Prestations réglementaires		-131'725	-81'257
Rentes de vieillesse		-20'227	-19'659
Rentes de survivants		-2'585	-2'674
Rentes d'invalidité		-2'826	-3'107
Prestations en capital à la retraite	5.2	-103'463	-55'313
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	5.2	-2'624	-504
Prestations de sortie		-93'987	-111'844
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-87'967	-107'271
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	9.2	-545	-40
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.2	-5'475	-4'533
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-225'712	-193'101
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-178'413	-326'337
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-72'992	-150'318
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente	5.4	-49'641	-47'547
Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.5	18'976	-35'407
Rémunération capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-74'873	-92'762
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs	7.1	117	-303
Produits de prestations d'assurance		0	0
Charges d'assurance		-542	-421
Cotisations au Fonds de Garantie		-542	-421
Résultat net de l'activité d'assurance		-58'643	-155'032

Compte d'exploitation

		2020	2019
	Annexe	CHF 1'000	CHF 1'000
Report		-58'643	-155'032
Résultat net des placements		132'747	405'605
Résultat net des liquidités/placements marché monétaire		-964	-885
Produits de couverture en devises étrangères		787	-6'978
Produits des obligations		9'315	38'406
Produits des actions		45'029	210'430
Produits des immeubles directs	6.8.1	7'020	7'522
Produits des immeubles indirects		65'957	144'780
Produits des placements alternatifs		26'276	32'159
Frais d'administration des placements	6.8.2	-20'673	-19'829
Dissolution des provisions non techniques		0	0
Frais d'administration		-5'440	-4'728
Administration générale	7.3	-3'484	-2'980
Marketing et publicité		-252	-142
Activité de courtage		-1'557	-1'450
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-129	-140
Autorité de surveillance		-18	-16
Résultat des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		68'662	245'888
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.4	-29'547	-159'749
Excédent des revenus		39'115	86'139

Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

La Fondation, anciennement ASMAC Fondation pour indépendants, a modifié sa raison sociale en «Medpension vsao asmac» par inscription au registre du commerce en date du 16 octobre 2020.

1.1 Forme juridique et but

Medpension vsao asmac est une fondation commune. Elle fournit les prestations de prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Peuvent adhérer à la Fondation:

- les médecins indépendants avec personnel;
- les médecins indépendants sans personnel;
- le personnel de médecins travaillant en cabinet indépendant;
- les cliniques privées, hôpitaux et autres employeurs du secteur médical;
- les cadres, direction du secteur médical;
- les organisations professionnelles du corps médical, les organisations de l'ASMAC ainsi que d'autres fournisseurs de prestations médicales prévus par la LAMal ou la LCA.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

La Fondation remplit les conditions de la LPP. Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle s'acquitte des contributions pour le «Fonds de Garantie LPP».

1.3 Indication des actes et des règlements

- Acte de fondation du 31.08.2020, révisé et approuvé par l'autorité de surveillance le 14.10.2020;
- Règlement de prévoyance du 01.01.2020, approuvé par le Conseil de Fondation le 03.12.2019;
- Règlement de placement du 01.01.2019, approuvé par le Conseil de Fondation le 04.12.2018;
- Règlement de liquidation partielle du 01.01.2008, révisé le 01.01.2009, approuvé par l'autorité de surveillance le 18.08.2009;
- Règlement relatif aux provisions et aux réserves du 31.12.2019, approuvé par le Conseil de Fondation le 03.12.2019;
- Règlement administratif du 01.01.2017, approuvé par le Conseil de Fondation le 06.12.2019;
- Règlement sur les émoluments du 01.01.2020, approuvé par le Conseil de Fondation le 03.12.2016

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Medpension vsao asmac applique automatiquement le code de bonne conduite contraignant de la Charte de l'ASIP du fait de son affiliation à cette dernière. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP et des directives garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité inscrites dans la LPP.

1.4 Organe de gestion paritaire/Droit à la signature

Conseil de Fondation – Représentants employeurs

Koerfer Jacques, Président	Commission des placements
Schwarzenbach Felix	Commission des placements
Strub Matthias	Commission des placements
Walter Richard	Commission des placements

Conseil de Fondation – Représentants employés

Fischer Markus, Vice-président	Commission des placements
Gutknecht Bruno	Commission d'application
Meier René	Commission d'application
Thönen Nicole	Commission d'application

Tous les membres du Conseil de Fondation sont élus pour une période de quatre ans.

Direction

Wullschläger Heinz	Directeur
Wagner Marc	Vice-directeur, Responsable Prévoyance
Lanfranconi Rita	Responsable Finances et Controlling
Leiggenger Adrian	Responsable Distribution, Marketing et Communication
Rösti Toni	Responsable Asset Management

Les membres du Conseil de Fondation et de la direction signent à deux à titre collectif.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle
 AON Suisse SA, Marianne Frei, Lagerstrasse 33, 8021 Zurich

Organe de révision
 T + R SA, Rita Casutt, Sägeweg 11, 3073 Gümligen

Expert en placement
 Innovate.d, Claude Diderich, Mülibachstrasse 49, 8805 Richterswil

Autorité de surveillance
 Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondation (ABSPF)
 Belpstrasse 48, 3007 Berne, N° registre BE.0635

1.6 Employeurs affiliés

	31.12.2020	31.12.2019
Entreprises affiliées	3'190	3'098
Nombre de plans de prévoyance gérés	4'259	4'180

2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	31.12.2020	31.12.2019
Hommes	2'324	2'275
Femmes	6'437	6'211
Total des assurés actifs	8'761	8'486

2.2 Bénéficiaires de rentes

Retraités	729	626
Invalides	89	84
Veuves et veufs	51	48
Rentes d'enfants	81	78
Total des bénéficiaires de rentes	950	836

2.3 Cas d'invalidité en suspens (libération des primes)

	48	55
--	----	----

2.4 Comptes de libre passage

	205	172
--	-----	-----

2.5 Total des assurés

	9'964	9'549
--	-------	-------

2.6 Evolution de l'effectif des assurés

Type de cas	Effectif début	Entrée	Sortie	Echéance	Invalidité/ Suspens	Décès	Diff. sur entrée	Diff. sur sortie	Diff. sur mutation	Effectif final
Actif	8'486	2'501	2'051	177	23	6	36	71	-4	8'761
PLP 90	172	637	559	1	4		11	3	-32	205
Invalide	84	13	1	7		1		1		89
Retraité	626	106		1		2				729
Suspens	55	31	21	4		4	1	3	-11	48
Conjoint	48	3								51
Ex-conjoint	0									0
Enfant d'invalidité	34	7		10				3		34
Enfant de retraité	16	2		2						16
Orphelin	28	4		3				2		31
Tiers	0									0
Total	9'549	3'304	2'632	205	27	13	48	83	-47	9'964

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Fondation propose des plans de prévoyance modulaires financés par l'employeur et les employés. Le but des plans de prévoyance enveloppants consiste à offrir aux assurés une solution de prévoyance optimale en tout temps. En matière de prévoyance, les employeurs peuvent décider de privilégier soit la couverture du risque en cas d'invalidité et de décès soit l'épargne pour la vieillesse.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les plans de prévoyance sont financés en principe de deux manières:

Prestations de risques: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des prestations. Les prestations définies en pourcent du salaire assuré (invalidité et décès) sont financées par les primes.

Prestations de vieillesse: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des cotisations. Les rentes de vieillesse correspondent au capital d'épargne individuel, multiplié par le taux de conversion actuariel.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'activité de prévoyance se conforme au règlement et à ses annexes. Aucune autre prestation n'est actuellement versée.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes aux dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent fidèlement la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Ils respectent les normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31 décembre 2020:

- Titres: les titres (actions, obligations et placements collectifs dans toutes les catégories de placement) sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices / pertes qui en résultent sont comptabilisés dans le résultat net des placements avec effet sur le résultat.
- Devises étrangères: les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent sont comptabilisés du compte d'exploitation.
- Les biens immobiliers sont évalués selon la moyenne des valeurs vénales en vertu de la méthode DCF des trois dernières années, ou selon une valeur vénale actuelle plus basse. Les valeurs vénales ont été estimées à fin 2020.
- Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés chaque année par les experts en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises.
- La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour les risques de marché spécifiques servant de base aux placements, afin de garantir durablement le respect des promesses de prestations. L'objectif fixé par le Conseil de Fondation sur la base de considérations économique-financières et de données actuelles s'élève à 15% des engagements (capitaux de prévoyance).
- L'inscription au bilan des autres actifs et passifs s'effectue à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables et d'évaluation

Aucun changement.

5. Couverture des risques/règles techniques/degre de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est entièrement autonome et supporte elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

5.2 Développement et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation des avoirs-épargne au 01.01.	2'612'930	2'369'854
Cotisations d'épargne salariés (sans primes risque et frais adm.)	62'648	60'151
Cotisations d'épargne employeurs (sans primes risque et frais adm.)	69'517	66'489
Rachats réglementaires	95'387	94'547
Apports de libre passage	96'519	124'057
Remboursements versements anticipés pour l'EPL/divorce	3'609	4'268
Prestations de libre passage en cas de sortie	-87'883	-106'809
Reports sur le capital de prévoyance retraités	-59'147	-31'431
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-5'329	-4'995
Dissolution après retraite, décès, invalidité	-102'324	-55'963
Rémunération capital épargne (3.00 %, année préc. 4.00 %)	74'289	92'762
Total capital de prévoyance assurés actifs	2'760'216	2'612'930

Le capital de prévoyance des assurés actifs comprend entre autres les prestations de libre passage au sens de l'art. 15 LFLP. 205 assurés (avoirs de CHF 40'945'594) ont été transférés provisoirement sur le compte de libre passage interne «Plan 90» de la Fondation parce qu'il s'agit de sorties en suspens ou de cas d'incapacité de gain en suspens.

Des ajustements ultérieurs des taux d'intérêt à hauteur de CHF 580'410 sont inclus dans les passifs de régularisation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	584'426	557'069
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.00 %	1.00 %

5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Bases techniques	LPP 2015,	LPP 2015,
	TG2021, 1.50%	TG2020, 1.50%
	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation du capital de couverture au 01.01.	439'012	391'465
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	49'692	47'547
Total capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	488'704	439'012
Nombre de bénéficiaires de rentes	950	836

Pas d'augmentation des rentes dans l'exercice sous revue.

5.5 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles

Bases techniques	LPP 2015,	LPP 2015,
	TG2021, 1.50%	TG2020, 1.50%
Composition des provisions techniques	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Complément sur le montant minimum de la PLP (5.5.1)	0	18
Provision pour cas d'invalidité en suspens (5.5.2)	12'117	13'075
Provision pour fluctuation de risques (5.5.3)	37'000	37'000
Provision pour pertes dues aux retraites (5.5.4)	110'000	128'000
Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique (5.5.5)	0	0
Total provisions techniques	159'117	178'093

La Fondation inscrit ses engagements de prévoyance au bilan en fonction des bases techniques (tarif LPP 2015, conformément au concept de tableaux générationnels avec un taux d'intérêt technique de 1.50% (année précédente: 1.50%).

5.5.1 Provision pour complément sur le montant minimum de la prestation de libre passage (PLP)

Cette provision sert à couvrir le complément sur le montant minimum PLP. Conformément au règlement relatif aux provisions et aux réserves en vigueur depuis le 31.12.2019, le capital de prévoyance des assurés actifs correspond à l'avoir de vieillesse réglementaire, autrement dit à la prestation de libre passage en vertu de l'art. 15 LFLP. La prestation de libre passage effective correspond pour tous les assurés au maximum des montants calculés au sens des art. 15, 17 et 18 LFLP. La Fondation a pris des dispositions pour compléter ce montant minimum dans le cadre d'une provision.

5.5.2 Provision pour cas d'invalidité en suspens

Cette provision sert à couvrir les coûts induits par d'éventuels cas d'invalidité déjà connus, mais pour lesquels aucune rente n'est encore versée. La pratique a montré que des prestations d'invalidité sont dues dans 50% des cas qui bénéficient déjà de la libération du paiement des primes. La provision pour cas d'invalidité en suspens est donc fixée à 50% du capital de prévoyance qui serait nécessaire si tous les cas de libération du paiement des primes annoncés se soldaient par une invalidité.

5.5.3 Provision pour fluctuation de risques

Cette provision est destinée à compenser les fluctuations extraordinaires du risque, les risques élevés étant partiellement pris en compte. Sur la base d'une analyse des risques, elle a été fixée au 31.12.2020 à un niveau

de sécurité de 99.95 % sur une année, compte tenu des primes de risques réglementaires. Le calcul des provisions repose sur les bases techniques LPP 2015, les tableaux générationnels et un taux d'intérêt technique de 1.50 %.

5.5.4 Provision pour les pertes dues aux retraites

La provision pour les pertes dues aux retraites sert au financement du taux de conversion réglementaire trop élevé par rapport aux bases techniques appliquées, voire pour compenser les éventuelles pertes induites par les dispositions minimales de la LPP. Elle est égale à la somme des pertes sur retraites attendues lors de la mise à la retraite réglementaire ou, le cas échéant, différée pour les personnes assurées qui prendront leur retraite dans les cinq prochaines années à compter de la date d'évaluation conformément à la réglementation, ou à une date ultérieure. De plus, les pertes individuelles dues aux retraites sont calculées en supposant que 100% ou 75% des prestations de vieillesse sont perçues sous la forme d'une rente pour les personnes assurées dont le salaire épargne assuré est au moins égal ou supérieur à 4.5 fois la rente de vieillesse AVS maximale (état 2020: CHF 28'440).

Si le Conseil de fondation décide de maintenir le niveau de prestations ou de prendre des mesures compensatoires en cas de baisse future des taux de conversion, la provision sera alimentée en fonction de l'évolution présumée des taux de conversion et des ressources financières de la Fondation selon les principes actuariels.

5.5.5 Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique

La Fondation prévoyait de réduire encore davantage le taux d'intérêt technique à l'avenir. Au 31.12.2018, cette provision correspondait aux deux tiers des coûts escomptés pour un nouvel abaissement de 0.50% du taux d'intérêt technique. Cette provision a été dissoute au 31.12.2019 afin de financer les coûts du passage aux tableaux générationnels. La constitution de cette provision est suspendue à l'heure actuelle.

5.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capitaux de prévoyance nécessaires/provisions techniques	3'408'037	3'230'036
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'408'037	3'230'036
Réserve de fluctuation de valeurs	487'338	457'791
Capital de la Fondation	125'254	86'139
Disponible pour couvrir les engagements réglementaires	4'020'629	3'773'966
Taux de couverture	118.0%	116.8%

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Compte tenu de l'évaluation de la situation financière de la caisse au 31.12.2020, l'expert en matière de prévoyance professionnelle peut, conformément à l'art. 52e LPP, confirmer qu'à cette date:

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles employées sont appropriés;
- la Fondation offre la garantie de remplir ses obligations réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur;
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes.

D'après les analyses, aucune action immédiate n'est nécessaire. L'experte en matière de prévoyance professionnelle soumet les recommandations suivantes au Conseil de Fondation:

- suivre les répercussions de la forte volatilité sur la situation financière de la caisse compte tenu des turbulences des marchés financiers en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19;
- analyser les répercussions d'un passage aux bases techniques LPP 2020;
- contrôler l'objectif en matière de réserve de fluctuation sur la base de l'étude ALM prévue pour cette année.

En vue d'assurer une meilleure compréhension, la déclaration de l'expert figure dans son intégralité aux pages 29 et 30.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Schwarzenbach Felix	Président de la Commission des placements, membre du Conseil de Fondation
Fischer Markus	Membre du Conseil de Fondation
Koerfer Jacques	Membre du Conseil de Fondation
Strub Matthias	Membre du Conseil de Fondation
Walter Richard	Membre du Conseil de Fondation
Règlement de placement	01.01.2019
Conseil en placement	Claude Diderich, Richterswil
Gestion des immeubles	Apleona GVA AG, Wallisellen Patrick Emmenegger Immobilien, Berne PK Immo AG, Lyss Immobilienberatung Eduard Weisz, Zurich Sunmatt Immobilien AG, Sarnen Immokanzlei AG, Kreuzlingen
Management des immeubles	INREIM AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune, dépositaires et leur autorité de surveillance	Credit Suisse SA, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) UBS AG, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) ZKB, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) BEKB, Berne (approuvé et surveillé par la FINMA)
Global Custodian	Credit Suisse, Berne
Gestion des placements monétaires	Administration
Gestion d'hypothèques directes	Administration
Gestion des actions immobilières cotées en bourse	Administration

En 2020, Medpension vsao asmac a reçu des rétrocessions pour un montant de CHF 332'999 qu'elle a dûment comptabilisées. Les partenaires contractuels ont également fourni des déclarations attestant qu'ils n'ont reçu aucune rétrocession ou, le cas échéant, qu'ils les ont transmises à la Fondation.

6.2 Exercice des droits des actionnaires (initiative Minder)

Medpension vsao asmac exerce ses droits d'actionnaire conformément à l'ORAb (ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourses) et vote dans les assemblées générales des sociétés anonymes de droit suisse cotées en bourse dans lesquelles elle détient des actions. La liste des droits de vote exercés est publiée sur le site Internet www.medpension.ch à la rubrique Placements, Exercice des droits de vote.

6.3 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP 2)

Au 31 décembre 2020, les limitations maximales en vertu de l'OPP 2 n'ont pas été dépassées.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2020 CHF 1'000	2019 CHF 1'000
Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	457'791	298'043
Constitution	29'547	159'749
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	487'338	457'791
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	487'338	457'791
Déficit pour la réserve de fluctuation de valeurs	0	0
Engagements (capitaux de prévoyance)	3'248'920	3'051'943
Réserve de la fluctuation de valeurs disponible en % des engagements	15.0%	15.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des engagements	15.0%	15.0%

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs fixé par le Conseil de Fondation est spécifié dans le règlement de placement. Il se base sur l'analyse ALM et des considérations économique-financières, tout en tenant compte des données actuelles et des attentes.

6.5 Présentation des placements par catégorie (selon risque économique)

Catégorie de placement	Etat au 31.12.2020		Etat au 31.12.2019		Stratégie en %	Marge tactique	
	en CHF 1000	en %	en CHF 1'000	en %		min. %	max. %
Créances, immobilisations, couvertures des risques de change	51'872	1.3	47'154	1.2			
Valeurs nominales	1'467'122	36.2	1'316'708	34.7	34.0	23.0	45.0
Liquidités et placements monétaires	160'278	4.0	144'930	3.8	4.5	1.0	25.0
Obligations CHF	530'085	13.1	478'317	12.6	12.0	8.0	16.0
Obligations en devises étrangères	413'652	10.2	343'913	9.1	9.5	6.0	13.0
Hypothèques	363'107	9.0	349'548	9.2	8.0	4.0	12.0
Actions total	1'065'256	26.3	1'044'815	27.5	25.0	16.5	36.5
Actions Suisse	474'348	11.7	460'902	12.1	11.5	8.0	15.0
Actions étrangères	590'907	14.6	583'913	15.4	13.5	8.5	21.5
Immeubles total	1'208'884	29.8	1'122'749	29.6	31.0	22.0	35.0
Immeubles Suisse	1'085'275	26.8	1'009'362	26.6	28.0	17.0	35.0
Immeubles à l'étranger	123'609	3.0	113'387	3.0	3.0	1.5	5.0
Placements alternatifs	261'911	6.4	265'775	7.0	10.0	0.0	14.0
ILS	319	0.0	2'882	0.1	2.0	0.0	4.0
Private Equity	123'269	3.0	114'958	3.0	4.0	0.0	5.0
Infrastructure	138'323	3.4	147'934	3.9	4.0	0.0	5.0
Total Engagements	4'055'045	100.0	3'797'201	100.0	100.0		
Risques liés aux devises étrangères	885'988	21.9	885'507	23.3	25.0	19.5	30.0

Conformément au règlement de placement du 01.01.2019, il existe d'autres sous-catégories pour chaque catégorie de placement. Cependant, on renonce à une présentation détaillée dans le rapport de gestion.

6.6 Preuve du respect des directives OPP 2

Art. 55 Limites par catégorie				
Exposure selon OPP 2 au 31.12.2020				
	CHF 1'000	en %	Limites	Pondération relative
Titres hypothécaires	292'800	7.92%	50%	-42.08%
Actions	1'205'343	32.06%	50%	-17.94%
Immeubles*	1'068'797	29.58%	30%	-0.42%
dont immeubles à l'étranger*	123'609	2.99%	10%	-7.01%
Placement alternatifs	332'237	8.29%	15%	-6.71%
Infrastructure	-	0.00%	10%	-10.00%
Devises étrangères sans couverture des risques de change	885'988	23.32%	30%	-6.68%

6.7 Engagements en cours/Engagements de capital

	Devise	Convenu en 1'000	Positions en cours en 1'000
Private Equity	USD	228'400	76'365
Private Equity	EUR	10'000	1'314
Infrastructure	USD	95'000	34'976
Infrastructure	CHF	171'022	48'721
Immeubles à l'étranger	EUR	22'000	4'925

Couverture actuelle des risques de change

Devise	en 1'000	Opération	Date
EUR	-18'900	Vente EUR contre CHF	13.01.2021
EUR	-25'000	Vente EUR contre CHF	15.01.2021
EUR	-10'000	Vente EUR contre CHF	15.01.2021
EUR	-20'000	Vente EUR contre CHF	16.02.2021
EUR	-19'462	Vente EUR contre CHF	16.02.2021
EUR	-10'000	Vente EUR contre CHF	16.02.2021
EUR	-30'000	Vente EUR contre CHF	17.03.2021
EUR	-26'324	Vente EUR contre CHF	12.03.2021
EUR	-20'000	Vente EUR contre CHF	17.03.2021
GBP	-5'904	Vente GBP contre CHF	13.01.2021
GBP	-5'059	Vente GBP contre CHF	16.02.2021
GBP	-4'006	Vente GBP contre CHF	12.03.2021
JPY	-244'429	Vente JPY contre CHF	13.01.2021
JPY	-991'415	Vente JPY contre CHF	16.02.2021
JPY	-763'896	Vente JPY contre CHF	12.03.2021
USD	-123'890	Vente USD contre CHF	13.01.2021
USD	44'500	Achat USD contre CHF	13.01.2021
USD	-87'120	Vente USD contre CHF	16.02.2021
USD	-89'854	Vente USD contre CHF	12.03.2021

Au 31.12.2020, la valeur sur le marché des opérations à terme sur devises s'élève à CHF 4'411'496 (année précédente CHF 5'554'776).

Positions dérivées ouvertes

Il n'existe aucune position de produit dérivé au 31.12.2020.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements

6.8.1 Résultat des immeubles directs

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Produits des immeubles	5'869	5'925
Charges des immeubles	-1'066	-954
Evolution de la valeur	2'218	2'551
Administration des immeubles	-274	-282
Résultat brut des immeubles directs	6'747	7'240
Coûts de la gestion des immeubles	-270	-233
Etude des projets immobiliers (coûts du portefeuille)	-71	-9
Résultat net	6'406	6'716

Le taux d'intérêt de capitalisation moyen pour l'évaluation s'élève à 2.86% (année précédente 3.02%). La marge des taux d'intérêt de capitalisation varie entre 2.50% et 3.30% (année précédente 2.70% et 3.50%).

6.8.2 Frais d'administration des placements

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Frais	5	1
Frais de transaction	272	293
Gestion de fortune (y c. immeubles directs)	4'211	4'339
Controlling et conseil d'investissement	45	46
Frais de gestion de fortune indirects dans placements collectifs	16'128	15'217
Rabais reçus	-333	-357
Administration des immeubles	274	282
Etude des projets immobiliers	72	8
Résultat net	20'674	19'829

6.8.3 Frais de gestion de fortune

(y c. présentation des placements avec frais de gestion de fortune non transparents, art. 48a, al. 3, OPP 2)

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Frais d'administration des placements (titres et immeubles directs)	20'674	19'829
Total des placements (valeurs sur le marché)	4'055'046	3'796'916
Dont placements non transparents	143'905	135'819
Total des frais en % pour les placements transparents	0.53%	0.54%
Taux de transparence des frais	96.44%	96.42%

Placements non transparents 31.12.2020

ISIN	Nom du produit	Fournisseur	Catégorie	Devise	Valeur sur le marché en CHF	en % de la fortune
1400	Lexington Capital Partners VII	–	Private Equity	USD	1'613'738	0.04%
1700	Coller Intl Partners VI	–	Private Equity	USD	1'301'571	0.03%
1910	Committed Advisors II	–	Private Equity	EUR	4'230'974	0.10%
1100	Global Infrastructure Partner 1-C	–	Infrastructure	USD	258'888	0.01%
1600	Global Infrastructure Partner 2-C	–	Infrastructure	USD	17'201'149	0.43%
610	Global Infrastructure Partner 3-C	–	Infrastructure	USD	17'224'051	0.43%
1800	Global Infrastructure Partner 4-C2	–	Infrastructure	USD	91'236	0.00%
2000	Northern Horizon Nordic Aged Care Fund	Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-SIF	Immeuble à l'étranger	EUR	12'367'321	0.31%
2001	Northern Horizon Nordic Aged Care Fund IV	Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-RAIF	Immeuble à l'étranger	EUR	8'059'782	0.20%
2100	Aberdeen Standard Pan European Residential Property Fund	Aberdeen Standard Pan European Residential Property Fund SICAV-RAIF	Immeuble à l'étranger	EUR	22'337'717	0.59%
E00BZ56GX22	Franklin Emerging Market Debt Opportunities Fund	Franklin Templeton International Services S.a.r.l	Obligations en devises étrangère	EUR	59'218'841	1.40%
Total					143'905'268	3.56%

Lors de sa séance du 31.03.2021, le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre ses placements non transparents.

6.8.4 Rendement des placements en pourcent

	2020			2019		
	Performance	Benchmark	Ecart	Performance	Benchmark	Ecart
Liquidités	2.63%	-0.77%	3.40%	2.09%	4.48%	-2.39%
Obligations	0.22%	1.28%	-1.06%	3.62%	4.74%	-1.12%
Actions	5.98%	6.54%	-0.56%	26.31%	26.06%	0.26%
Immeubles	5.69%	5.90%	-0.21%	14.87%	13.42%	1.45%
Placement alternatifs	0.01%	4.98%	-4.97%	7.11%	20.04%	-12.96%
Total (pondéré)	3.47%	4.70%	-1.23%	12.59%	13.86%	-1.27%

Selon le rapport d'investissement détaillé du Credit Suisse, le rendement global des titres s'élève à 3.47%. Le calcul tient compte des flux financiers mensuels. Il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison directe avec le résultat net figurant au compte d'exploitation. Le résultat de la couverture des risques de change est présenté sous la catégorie de placement «Liquidités», dont les gains sont compensés par des pertes dans les autres catégories de placement.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux créances résultant de cotisations dues et à la réserve de contributions des employeurs

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Créances envers employeurs affiliés	37'653	35'528
Ducroire	-20	-20
Versements anticipés	-1'843	-1'571
Total des créances résultant de cotisations dues	35'790	33'937
en % du total du bilan	0.88%	0.90%

	2020	2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation au 1.1.	1'257	954
Affectation	428	561
Utilisation employeurs	-439	
Utilisation employés	-106	-258
Total réserve de contributions des employeurs	1'140	1'257

Il n'existe aucun placement auprès des employeurs au 31.12.2020. Les placements des employeurs et la réserve de contributions des employeurs ne sont pas rémunérés.

7.2 Actifs mis en gage

En vertu du contrat-cadre pour garantir la sûreté des marges, Credit Suisse possède un droit de nantissement pour garantir toutes les créances en lien avec des relations d'affaires existantes ou futures jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50 millions.

En 2019, un «contrat de gage spécifique» a été conclu avec la Banque cantonale de Zurich pour garantir les créances découlant du contrat de courtage FX Prime jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30 millions.

7.3 Frais d'administration (sans gestion de fortune)

	2020 CHF	2019 CHF
Charges du personnel	2'247'635	1'823'494
Loyers et frais accessoires	212'409	132'807
Informatique	448'344	408'295
Conseil de Fondation	184'540	127'122
Frais d'administration divers	390'697	488'214
Organe de révision	46'096	43'188
Expert en prévoyance professionnelle	83'198	96'365
Autorité de surveillance	18'833	15'805
Courtiers et intermédiaires	1'557'358	1'450'415
Marketing	251'946	142'260
Total frais d'administration	5'441'056	4'727'965
Total assurés	9'964	9'549
Frais administratifs facturés par membre	264	263

Les frais administratifs facturés par assuré s'élèvent à 0.4% du salaire annuel AVS annoncé, au minimum CHF 36.00 et au maximum CHF 600.00 par année. La différence entre les frais administratifs facturés et les frais administratifs réels est imputée sur le compte d'exploitation.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Pas de demandes.

9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Les conditions d'une liquidation partielle sont remplies dans les cas suivants (conformément au règlement de liquidation partielle en vigueur depuis le 01.01.2008):

- a) en cas de réduction considérable de l'effectif du personnel;
- b) en cas de restructuration d'une entreprise affiliée;
- c) en cas de dissolution d'un contrat d'affiliation;
- d) en cas de sortie volontaire d'un indépendant.

Le Conseil de Fondation doit constater que les conditions d'une liquidation partielle sont remplies et décider de procéder à la liquidation partielle. En cas de sortie collective, il existe, outre le droit individuel ou collectif de participation aux fonds libres, un droit collectif de participation proportionnelle aux réserves de fluctuation et aux provisions actuarielles. Le droit aux provisions actuarielles n'existe toutefois que si les risques sont également cédés. Il n'existe pas de droit collectif aux provisions et aux réserves actuarielles si la liquidation partielle est occasionnée par le collectif sortant. Tous les cas de liquidation partielle au cours de l'exercice ont été occasionnés soit par la dissolution du contrat d'affiliation par l'employeur, soit par la sortie volontaire de l'indépendant. Les assurés et employeurs concernés étaient au courant de l'application du règlement de liquidation partielle. Aucun recours n'a été déposé. Pour cette raison, Medpension vsao asmac pour indépendants n'a accordé aucune part aux réserves de fluctuation ou aux provisions actuarielles.

Les cas de liquidation partielle suivants ont été traités au cours de l'exercice 2020:

- 39 liquidations partielles en cours d'année. Le capital de couverture total de ces contrats s'élevait à CHF 22'638'805.80 (montant sans les intérêts). Compte tenu du taux de couverture définitif de 116.8% au 31.12.2019, les prestations de libre passage ont été entièrement versées.
- 31 liquidations partielles au 31.12.2020. Le capital de couverture total de ces contrats s'élevait à CHF 29'951'884.45 (montant sans les intérêts). Compte tenu du taux de couverture définitif de 118.0% au 31.12.2020, les prestations de libre passage ont été entièrement versées.

9.2 Versement de fonds libres en cas de liquidation partielle

En 2020, des fonds libres à hauteur de CHF 545'693 ont été versés. Cela concerne aussi bien les cas de liquidation partielle en cours d'année 2020 que les cas de liquidation partielle au 31.12.2019 et au 31.12.2017.

10. Rapport de l'organe de contrôle

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Medpension vsao asmac (anciennement VSAO - ASMAC Fondation pour indépendants), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Medpension vsao asmac, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 5 à 26) pour l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung


Bringt Sie weiter

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 14 mai 2021

T+R SA



Andreas Oester
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée
Responsable du mandat

11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle



Empower Results®

Aon Schweiz AG
Vulkanstrasse 106 | Postfach | CH-8048 Zürich

Attestation de l'expert

Mandat

Les responsables de Medpension (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e LPP.

Déclaration d'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'article 52a alinéa 1 LPP, nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 ainsi que selon la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Attestation de l'expert

L'expertise technique a été réalisée conformément aux normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) et à ses directives techniques et conformément à la directive de la CHS PP D-03/2014.

La Caisse de pensions Medpension détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2015 (GT 2021) au taux d'intérêt technique de 1.5%. Au 31.12.2020, la situation financière de la Caisse présente:

- un excédent d'actif de CHF 612'592'154;
- un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 118.0% (116.8% au 31.12.2019);
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 487'337'946;
- des fonds libres à concurrence de CHF 125'254'208.

Notre attestation est fondée sur l'appréciation des éléments suivants:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique;
- les principes d'évaluation des engagements de prévoyance;
- les mesures de sécurité prises pour la couverture des risques;
- le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs;
- la capacité d'assainissement;
- la capacité de risque structurel et financier;
- le financement courant ;
- l'évolution probable à moyen terme de la situation financière.

Sur la base de notre examen de la Caisse au 31.12.2020, nous pouvons attester selon l'article 52e LPP qu'à cette date:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;

AON


Empower Results®

- la Caisse offre la garantie, à la date de référence, qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires / qu'elle a pris les mesures appropriées pour remédier au découvert;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

Aon Schweiz AG, cocontractante



Marianne Frei
Experte exécutant



Bálint Keserű

L'experte exécutant: Marianne Frei
Zürich, 26.05.2021



Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37, Case postale 319, 3000 Berne 14
T +41 31 560 77 77, F +41 31 560 77 88
info@medpension.ch, www.medpension.ch